

DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

STATIONNEMENT – CIRCULATION – INTERDICTION TEMPORAIRE
POUR DEMENAGEMENT
70 RUE DE L'EGALITE
N° 2023/320

Le Maire de la Commune de COURS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,
VU l'article R417-10 du Code de la Route,
VU l'article R 610-5 du code pénal,
VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la
signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande de l'entreprise Les Déménageurs Bretons,

Considérant que, pour permettre le déménagement situé 70 Rue de L'Egalité, il y a lieu de
réglementer le stationnement et la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de
faciliter la bonne exécution du déménagement et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

A R R E T E :

=====

ARTICLE 1°/- Le **Judi 21 Décembre 2023**, pour le déménagement située, 70 Rue de L'Egalité, le
stationnement et la circulation seront réglementés de la façon suivante :

- Le stationnement autorisé sur une longueur de 15 mètres devant l'adresse précitée.
- Circulation réduite à une voie
- Circulation réglementée par panneaux

ARTICLE 2°/- La signalisation sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation
routière, par l'entreprise Les Déménageurs Bretons.

ARTICLE 3°/- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et l'entreprise
Les Déménageurs Bretons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4°/- Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le vingt décembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,
Patrice VERCHERE



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Patrice Verchere", is written over a horizontal line.